

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

Commune d'ETAPLES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2012, une enquête publique est ouverte du 2 mai au 18 mai 2012 inclus sur la demande d'autorisation des travaux de gestion des eaux relative à la création de la ZAC chemin des Prés sur le territoire de la commune d'ETAPLES au titre du Code de l'Environnement, Livre II, chapitre IV, présentée par M. le Président de LOGIS 62.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'ETAPLES.

Pendant ce délai, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées en mairie d'ETAPLES aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (hors jours fériés ou fêtes locales).

Monsieur DANCOISNE Jean-Paul, retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie d'ETAPLES, pour recevoir ses observations :

- ^ le mercredi 2 mai 2012 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- ^ le lundi 7 mai 2012 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- ^ le mardi 15 mai 2012 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- ^ le vendredi 18 mai 2012 de 14h30 à 17h30.

Les observations éventuelles sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévus à cet effet, en mairie d'ETAPLES ou être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, en mairie d'ETAPLES, qui les annexera au registre d'enquête.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée en mairie d'ETAPLES, en Sous-Préfecture de MONTREUIL-SUR-MER et en Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP) et sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) dans la rubrique "Annonces et avis" puis "Consultation du public".

Les demandes de communication de ces conclusions doivent être adressées à M. le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP-SUP).